

Lettre d'accompagnement au procès-verbal du 8 décembre 2023 de l'AGO et de l'AGE du lotissement la Joie de vivre

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le PV de l'AGO et de l'AGE du 8 décembre 2023.

En résumé, toutes les résolutions ont été adoptées, sauf celle sur les dispositifs de ralentissement.

Les conclusions de l'inspection de la mairie d'Hyères et de l'ONF concernant les obligations légales de débroussaillage nous obligent à entreprendre les travaux de mise aux normes en février et mars 2024.

Ces travaux concerneront essentiellement l'abattage d'arbres.

Nous ferons établir deux devis : ONF et Lf Paysage.

Pour entreprendre ces travaux, il est indispensable que les versements de la cotisation de **260 €** et de la réserve financière de **50 €** nous soient versés avant fin avril. Nous vous demandons de ne pas attendre le dernier moment pour verser votre cotisation, car notre réserve financière doit être pleinement reconstituée pour payer les travaux de mise aux normes.

Merci de privilégier le versement bancaire pour nous faciliter la gestion de la trésorerie.

IBAN ASL : FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838

Malgré une amélioration sensible par rapport à l'année 2022 du nombre de participants (présents, représentés, votes par correspondance) nous constatons avec regret que plus d'un tiers (31,5 voix) des colotis ne prend pas part à la vie de l'ASL.

Concernant la gestion de l'ASL. La nouvelle équipe, formant le syndicat/bureau de l'ASL composée de MM. Chautard, Evrard, Martin, Miara, Mouttet et Negro prendra ses fonctions après l'élection des membres du bureau.

Bonne réception.

Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL. La joie de vivre, le Pdt A. Martin